

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)  
**Membres absents** : M. DESEILLE

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Musées municipaux - Ouvrages édités par la Ville - Vente aux librairies et à l'Office de Tourisme - Tarifs**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2007, le Conseil Municipal a fixé les tarifs minimum et maximum à appliquer pour la vente des ouvrages proposés au public dans les librairies-boutiques des musées municipaux.

Afin de leur assurer une meilleure diffusion, l'ensemble des ouvrages édités par la Ville de Dijon sont également susceptibles d'être mis en vente dans les librairies.

Il est proposé de consentir aux libraires, pour l'acquisition de ces ouvrages, une remise de 30% par rapport au prix public fixé au comptoir de vente des musées.

De même, il est proposé d'accorder cette remise à l'Office de Tourisme, également susceptible de diffuser les ouvrages édités par la Ville, notamment dans le cadre de l'exposition « Fauves Hongrois 1904 - 1914, la leçon de Matisse ».

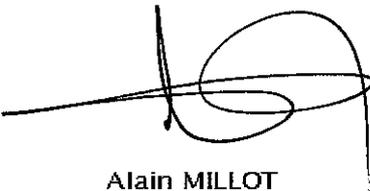
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider une remise de 30% aux libraires et à l'Office de Tourisme sur les acquisitions de publications éditées par la Ville et diffusées dans les librairies-boutiques des musées municipaux ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

02 AVR. 2009

